



Journal
La Voix
de Djibouti

Editorial

Actualités: nationale
(Pages 2 - 8)

Actualités: regionales
(Pages 9)

Culture: poésie
(Page 10)

**NEWS
ALERT**

ENQUÊTE

Investigation

La voix de Djibouti à
mené une enquête sur
la **certification** UKAF
de la LANAA



dreamstime.com

Créé par loi n°48/AN/09/6ème L du 19 avril 2009, le Laboratoire National d'Analyses Alimentaires (LANAA) a pour missions de :

- effectuer les analyses microbiologiques et physico-chimiques dans le cadre du contrôle officiel et de l'autocontrôle conformément à la réglementation nationale en matière de sécurité sanitaire des aliments (article 3).
- appuyer les services vétérinaires lors des contrôles officiels ainsi que la Direction de la Pêche ;
- réaliser les analyses microbiologiques physico-chimiques dans le cadre des autocontrôles exigés par la réglementation nationale en matière de sécurité sanitaire des aliments ;
- améliorer la qualité des produits djiboutiens destinés à l'export (produits de la pêche, bétail ...) et à la réexportation ;
- protéger la santé des consommateurs djiboutiens grâce à l'analyse des produits mis sur les marchés djiboutiens et destinés à la consommation humaine ou animale" (article 4). La loi ajoute que le LANAA "pourra en cas de besoin étendre ses activités conformément à la réglementation en vigueur" (article 5). Pour remplir ces missions de manière crédible, le LANAA doit remplir des conditions d'équipements techniques, de compétences humaines et de pratiques professionnelles reconnues, conditions dont la satisfaction est attestée par une accréditation qu'accorde un organisme internationalement reconnu. Cette accréditation doit être conforme aux règles internationales édictées par ISO (International Organisation for Standardization ou Organisation internationale de normalisation) et dont le gardien est ILAC ou International Laboratory for Accreditation Cooperation (Laboratoire international pour la coopération en accréditation).

ILAC agréée les organisations d'accréditation, qu'elles soient gouvernementales ou indépendantes. A leur tour, ces organisations peuvent accréditer des laboratoires dans le ou les domaines où elles sont compétentes pour le faire. Ainsi, au Royaume Uni, c'est le Service d'accréditation du Royaume Uni (United Kingdom Accreditation Service ou UKAS) qui est l'organisme gouvernemental d'accréditation. UKAS est reconnu par ILAC, mais aussi par International Accreditation Forum ou IAF (Forum international d'accréditation) et par European cooperation for Accreditation ou EA (Coopération européenne pour l'accréditation). A Djibouti, le LANAA affirme avoir obtenu son accréditation auprès d'un organisme qui se dit indépendant et qui se dénomme United Kingdom Akkreditering Forum Limited (UKAF) dont l'adresse actuelle est au Royaume Uni : Winnington House 2 Woodberry Grove Finchley London N12 0DR (Voir son site web <http://www.ukaf.org.uk/contact.aspx>). Le mot Akkreditering est un mot norvégien qui signifie accréditation. Le 21 août 2020, le LANAA a écrit sur sa page Facebook : "Le LANAA vient d'obtenir l'accréditation UKAF ISO 17025-2017 et a fêté l'occasion le mercredi 19 août 2020. Le laboratoire poursuit cette démarche d'accréditation depuis plusieurs années et il est très fier de son obtention aujourd'hui. L'ISO 17025-2017 est une norme internationale spécifiant les exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais." Sur ce même post du LANAA, l'on voit le ministre de l'Agriculture, de l'eau et de la pêche, Mohamed Ahmed Awaleh, inaugurer, en présence du directeur général du LANAA, Hassan Kamil Ali, la plaque affichant l'accréditation.

Seulement, UKAF ou United Kingdom Akkreditering Forum (en français : Forum d'accréditation du Royaume Uni) qui est l'organisme qui a accordé l'accréditation au LANAA, n'est reconnu ni par ILAC, ni par IAF, ni par EA. Il n'est pas reconnu non plus par UKAS et donc par le gouvernement britannique. La Voix de Djibouti a pu vérifier cette non-reconnaissance internationale d'UKAF. Pourtant, sur le site web d'UKAF, dans la rubrique "accreditation", (<http://www.ukaf.org.uk/process.aspx>), on peut lire : "UK Akkreditering Forum Limited is the national body with responsibility for accreditation in accordance with the relevant International Organization for Standardization ISO 9000 series of standards and guides". Cela peut se traduire en français par : "UKAF est l'organisme national responsable de l'accréditation en conformité avec les guides et standards ISO 9000 pertinents de l'organisation internationale pour la standardisation (ISO)". D'où nos questions : "National" pour quel pays quand l'autorité officielle britannique existe et se dénomme UKAS ? Pourquoi UKAF ne s'est-il pas fait reconnaître par ILAC s'il se conforme aux guides et standards ISO ? Autre étrangeté, encore sur son site, dans la rubrique "About", UKAF écrit : "UK Akkreditering Forum Limited is an independent accreditation authority. It accredits certification bodies and training organizations and also administers an auditor registration scheme. UK Akkreditering Forum Limited is independent, impartial and a model pioneer in the field of accreditation". Traduction : "UKAF est une autorité indépendante d'accréditation.

Elle accrédite les organismes de certification et les organisations de formation et administre aussi un dispositif d'agrément pour vérificateurs (ou contrôleurs). UKAF est indépendante, impartiale et un pionnier modèle dans le domaine de l'accréditation". On le voit, cela manque de clarté : UKAF se dit une fois organisme indépendant (par opposition à public ou gouvernemental qui renvoie au pays et à la nation) et une fois organisme national (ce qui suggère qu'il défend les intérêts d'une nation).

Dans un autre cas que le LANAA djiboutien, UKAF a fait l'objet d'un article intitulé Praadis Faked QAS CMMI Level 5 Certificates (Faux certificats CMMI de niveau 5 de Praadis sous le logo QAS) et publié le 29 juin 2019 sur le site Oxebridge (Quality Resources International LLC) <https://www.oxebridge.com/>. Dans cet article, on peut lire: "(...) but this is also an unrecognized entity. "UKAF" simultaneously offers both certification to ISO 9001 and accreditation of ISO 9001 certification bodies, something which is not possible under current accreditation rules. UKAF is not a member of the IAF, and the bulk of its "accredited bodies" could not be verified, or are known Indian certificate mills. UKAF itself appears to have been formed by one Vijay Kumar of New Delhi, and its UK address is an office of a different company, "Cloudbuy. (...) UKAF then claims membership in a number of organizations which do not exist, such as the "International Association for ISO Standards." Traduction : "UKAF est aussi une entité non reconnue. Simultanément, UKAF offre à la fois la certification ISO 9001 et l'accréditation des organismes de certification ISO 9001, ce qui n'est pas possible sous la réglementation actuelle.

UKAF n'est pas membre de l'IAF et le gros de ses organismes accrédités ne pourraient pas être vérifiés, ou sont des moulins à certificats indiens connus. UKAF lui-même apparaît avoir été constitué par un certain Vijay Kumar de New Delhi et son adresse au Royaume Uni est le bureau d'une autre compagnie, "Cloudbuy". UKAF affirme ensuite être membre d'un nombre d'organisations qui n'existent pas, telles que "International Association for ISO Standards". Examinons à présent le certificat d'accréditation accordé au LANAA. Il porte le seul logo UKAF, signe de plus que UKAF n'est membre d'aucune des grandes organisations internationales évoquées plus haut (ILAC, IAF, EA), sinon leur logo serait également sur le certificat. Le corps du texte du document a également deux tailles de police : la taille de police des quatre dernières lignes est plus grande que celle de ce qui précède. Ce n'est pas le cas d'un autre document émanant d'UKAF que nous avons consulté et dont le corps de texte est écrit avec la même taille de police. Autre constat, le numéro du certificat est écrit sur deux lignes sur le certificat délivré au LANAA au lieu d'une seule comme sur l'autre document. Enfin, la dernière phrase du certificat du LANAA est la suivante : "This certificate is Valid up to July 26, 2021", le mot "Valid" commençant par une curieuse majuscule. Or, sur l'autre certificat d'UKAF, cette phrase figure deux lignes plus haut, avant la date de validation et la date de délivrance, et est écrite ainsi : "This certificate is valid until 23 / 05/2022...". Pourquoi ces différences?

Par ailleurs, nous découvrons que l'argent public pour l'accréditation du LANAA a été transféré non pas à Londres où UKAF a son adresse officielle mais à Bangalore en Inde.

Selon nos informations, le montant de cet argent serait de 800 millions de francs Djibouti payés après service fait le 3 août 2020, l'accréditation étant intervenue le 27 juillet 2020 pour un an. Curieux, non ? Bien entendu, les résultats de notre investigation ne peuvent qu'interpeler. Ils montrent une démarche de certification qui ne vise pas l'excellence et la transparence mais l'opacité et son pesant de risques. C'est lourd de risques pour le pays et nos partenaires commerciaux car le LANAA est, entre autres choses, chargé de protéger la santé des consommateurs (animaux compris) de Djibouti et celle des consommateurs étrangers des produits exportés ou réexportés par Djibouti. Cela montre que la culture d'opacité n'épargne aucun secteur public à Djibouti, y compris les plus techniques et les plus vitaux. Cela montre aussi que l'on n'hésite pas à afficher "sa fierté" de tels agissements devant les Djiboutiens et le monde entier via les réseaux sociaux. Après les règles nationales, après les conventions internationales sur les droits humains et libertés publiques, le régime donne à voir son mépris des réglementations techniques internationales les plus essentielles à la vie des personnes. Nous concluons provisoirement par cette question : A qui profitent ces agissements qui, selon nos sources, ne se limitent pas au directeur général du LANAA et à son ministre ?

INVESTIGATION

CI-JOINT LES DEUX CERTIFICATS D'UKAF AVEC LES
DIFFÉRENCES RELEVÉES PAR L'ENQUÊTE

**UK AKKREDITERING FORUM LIMITED
CERTIFICATE OF ACCREDITATION**

This is to certify that

Laboratoire National d'analyses Alimentaires (LANAA)

Terre pleine de port de pêche Djibouti, BP: 2070

Has been assessed by UKAF
and

Meets the requirements of International Standard

ISO/IEC 17025:2017

While demonstrating technical competence in the field of

TESTING

Refer to attached Scope of Accreditation for information regarding the types of activities to which this accreditation applies

Accreditation claims for such testing and/or calibration services shall only be made from addresses referenced within this certificate. This Accreditation is granted subject to the system rules governing the Accreditation referred to above, and the Organization hereby covenants with the Accreditation body's duty to observe and comply with the said rules.

UKAF-TL-012

Certificate Number

Date of Issue : July 27, 2020

This Certificate is Valid up to July 26, 2021




Accreditation service Manager
6 Jupiter House, Calleva Park, Aldermaston, Reading Berkshire RG78NN UK
www.ukaf.org.uk

UK Akkreditering Forum Limited

Issue this

CERTIFICATE OF ACCREDITATION

For registration of management systems

To Certification Body

QRA CERTIFICATION PRIVATE LIMITED

Accredited Locations: No. 494, Madhuranagara 3rd Stage, Varthur Bangalore Karnataka – 560087

Scope of Accreditation:

Audit and certification of specific Management Systems in the field of ISO 9001:2015, ISO 22000:2005, ISO 14001:2015, ISO 27001:2013 and ISO 45001:2018 to the full extent of ISIC Codes – International Industrial Classification of All Economic Activities.

This certificate of accreditation was issued on the basis of assessment of the applicant certification body in accordance with the accreditation criteria established within GIN AC 2009 and ISO/IEC 17021:2015 Conformity assessment – Requirements for bodies providing audit and certification of management systems.

This certificate is valid until 23/05/2022 and is subject to periodical surveillance assessments.

Certificate Number: UKAF-CB-019

Date of issue: 24/05/2019




Accreditation service Manager
5 Jupiter House, Calleva Park, Aldermaston, Reading Berkshire RG78NN UK
www.ukaf.org.uk

INVESTIGATION

Autres documents important

Name / Beneficiaire
NOM HRV Cert Pro Pvt Ltd

Address / Adresse
#C-7, Kudamankh falong عنوان

Postal Code / الرمز البريدي
560034 City / Ville BANGALORE مدينة

Phone / Tel _____ Country / Pays INDE

Transfer Details / تفاصيل التحويل
Détails du Transfert

Enregistrement par UKAF
accreditation ISO 17025-201



Companies House

AD01 (ef)

Change of Registered Office Address

Company Name: **UK AKKREDITING FORUM LIMITED**
Company Number: **09454691**



Received for filing in Electronic Format on the: **30/06/2020**

X98AUA4J

New Address Details

New Address: **WINNINGTON HOUSE 2 WOODBERRY GROVE
FINCHLEY
LONDON
UNITED KINGDOM
N12 0DR**

Please Note:

The change in the Registered Office does not take effect until the Registrar has registered this form. For 14 days, beginning with the date that a change of Registered Office is registered, a person may validly serve any documentation on the company at its previous Registered Office.

Authorisation

Authenticated

This form was authorised by one of the following:

Director, Secretary, Person Authorised, Liquidator, Administrator, Administrative Receiver, Receiver, Receiver Manager, Charity Commission Receiver and Manager, CIC Manager, Judicial Factor.

← LANAA



infrastructure solide, digne et en cohérence avec l'importance que nous vouons à la santé individuelle de chacun de nos compatriotes."

VOTRE PARTENAIRE POUR LA SECURITE SANITAIRE DE VOS ALIMENTS

#lanaa
#Djibouti
#ACCREDITATION
#ISO
#UKAF



K Akkrediterin

VOICI À QUOI RESSEMBLERAIT LE CERTIFICAT D'ACCRÉDITATION DU
LANAA SI UKAF ÉTAIT INTERNATIONALEMENT RECONNU



CERTIFICATE OF ACCREDITATION

This is to certify that

***ALBION FISHERIES RESEARCH CENTRE
LABORATORIES***

Testing Laboratory No. T025

is accredited by the *Mauritius Accreditation Service (MAURITAS)*
for the following Testing fields:

CHEMICAL

and

BIOLOGICAL

as per scope of schedule of accreditation

**THIS LABORATORY MEETS THE REQUIREMENTS OF ISO/IEC
17025:2005**

This accreditation demonstrates technical competency for a defined scope and the operation of a laboratory quality management system and shall remain in force subject to continuing compliance with MAURITAS accreditation criteria: ISO/IEC 17025:2005 and any further requirements specified by MAURITAS

Plus de 60 nouvelles arrestations en quelques jours à Djibouti



A Djibouti, les arrestations arbitraires se poursuivent et entraînent autant d'atteintes aux droits humains. C'est d'abord l'enseignant et activiste Moumin Waberi Miguil qui a été arbitrairement arrêté par la gendarmerie le 19 août 2020 à midi à son domicile de Hayabley, dans la banlieue populaire Balbala de Djibouti-ville. Il est détenu depuis lors à la Section de recherche et de documentation (SRD) de la gendarmerie. Cela fait donc neuf jours, soit largement au-delà de la durée légale de 48 heures renouvelables une fois. Autant dire une séquestration. Et ce n'est pas la première fois que cet enseignant du primaire est arbitrairement arrêté puisqu'il l'a déjà été en février 2020 par la gendarmerie.

Une seconde arrestation est survenue, celle du jeune Sadik Abdi Farah, arrêté arbitrairement le 24 août 2020 par la gendarmerie sur son lieu de travail, à Djibouti-ville. Motif : avoir posté sur Internet des images d'une manifestation de Djiboutiens qui réclament au ministère de l'Habitat des parcelles de terrain à bâtir qu'ils ont payées. Selon nos informations, cette affaire est une véritable escroquerie sous couvert de l'État. L'un des coupables, un huissier, serait en prison, un autre serait en fuite au Somaliland voisin avec une partie de l'argent, tandis que les victimes sont livrées à elles-mêmes.

Le 25 août 2020 au matin, soit le lendemain de l'arrestation de Sadik Abdi Farah, une soixantaine de personnes parmi les victimes de l'escroquerie se sont rendues devant les locaux de la SRD par solidarité avec le jeune homme. Elles ont toutes été arbitrairement arrêtées. Une détention inhumaine et dégradante est réservée à toutes ces personnes dans les geôles glauques de la gendarmerie. Le jeune Sadik Abdi Farah et les soixante personnes solidaires ont finalement été relâchés le 25 août en début d'après-midi. Après plus de 24 heures de détention pour Sadik et plusieurs heures pour les autres. Moumin Waberi Miguil, lui, croupit toujours en détention à la SRD. En toute illégalité.

Fouad Youssef et Youssef Mohamed toujours privés de liberté



Les deux militaires Fouad Youssef Ali et Youssef Mohamed Ali demeurent, eux aussi, privés de liberté. Le lieutenant pilote Fouad Youssef Ali reste toujours détenu sans jugement à la prison centrale Gabode.

Ce, depuis le 21 avril 2020. Quant au soldat Youssef Mohamed Ali de la Garde républicaine, il est toujours séquestré dans une cellule glauque du service de documentation et de sécurité (SDS) depuis le 29 juin 2020.

Les conditions d'incarcération de l'un et de l'autre de ces deux jeunes militaires restent inhumaines et dégradantes. Or, l'un et l'autre sont malades : Fouad souffre d'une lourde maladie de la peau et Youssef d'un ulcère. A suivre de très près.

Mali, la junte accepte de libérer le président Keïta et propose une transition de trois ans



Ibrahim Boubacar Keïta sera bientôt libre. La junte qui a pris le pouvoir en début de semaine au Mali a annoncé dimanche 23 août au soir une transition de trois ans dirigée par un militaire, et a accepté de libérer le président déchu, qu'elle détient depuis mardi. "La junte a affirmé qu'elle souhaite faire une transition de trois ans pour revoir les fondements de l'État malien.

Cette transition sera dirigée par un organe présidé par un militaire, qui sera en même temps chef de l'État", a indiqué à l'AFP une source au sein de la délégation de la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest (CDEAO), à l'issue du deuxième jour de négociations avec la nouvelle équipe au pouvoir à Bamako. Un membre de la junte a confirmé à l'AFP "les trois ans de transition avec un président militaire et un gouvernement en majorité composé de militaires".

Selon la même source de la CDEAO, la junte a donné son accord pour "libérer le président Keïta", qu'elle détient depuis le coup d'État de mardi, "qui pourra repartir à son domicile" de Bamako. "Et s'il souhaite voyager pour des soins, il n'y a pas de problème", a-t-elle précisé. Quant au Premier ministre Boubou Cissé, arrêté en même temps que le président Keïta et détenu dans le camp militaire de Kati, dans la banlieue de la capitale, "nous avons obtenu de la junte qu'elle accepte qu'il soit dans une résidence sécurisée à Bamako", a ajouté ce responsable ouest-africain. Toutes informations confirmées par la source de la junte.

Naissance de la corruption

Jules Verne

Le pouvoir appauvri, sans foyer, sans fortune,
Réduit même à coucher au glacial clair de lune,
Affaibli par la lutte, et le rude combat
Des systèmes divers qui tracassaient l'Etat,
Des desseins ténébreux, des sentiments
contraires,

De ces opinions tenaces, arbitraires,
De ces projets sans force, avant terme venus,
Contrefaits, rabougris, manques et biscornus,
A refaire, enfants dont une faible couronne
Accouche chaque jour, avait quitté le trône ;
Il allait mendier ' quelque gîte et du pain ;
Pour reposer son corps, pour assouvir sa faim.
La nuit était piquante, une perçante pluie
Du pouvoir traversait l'indiscret parapluie !
Où coucher ? que manger ? faudrait-il donc
mourir ?

Une idée accourut à lui soudain s'offrir.
Il dirigea ses pas vers cette bonne armée
Par le zèle et l'argent à la fois animée,
Qui peuple chaque jour de chefs et de commis,
De sous-chefs, d'aspirants, plus ou moins bons
amis,
De facteurs, de portiers et de surnuméraires,
Les bureaux, cabinets, chambres des ministères.
Cette foule appointée allait se mettre au lit,
En bonnet de percale, en blanc manteau de nuit,
Et ses longs cheveux noirs, enlevés avec grâce,
Sur la table nocturne étaient mis à leur place.
Soudain elle s'arrête, apercevant son chef,
Et d'abord craint d'avoir commis quelque grief.
Mais vite elle revient, met les chaises en ordre,
Ramène sur son sein sa toilette en désordre,
Présente à son
Pouvoir le repos d'un fauteuil,
Pour lui plaire offre tout, son chat, son écureuil ;
Comme une tendre épouse, au coeur plein de
services
Des coups d'opinion baise les cicatrices,
Zélée, officieuse, apporte le dîner.

Le
Pouvoir dévora ; sans du tout s'étonner
Elle fit desservir, puis pria son bon maître
Ce que d'elle il voulait de lui faire connaître,
Pour lui rendre service, en tout, elle s'offrit.
Le pouvoir sans argent, sans secours et sans lit,
D'une nuit demanda la faveur presque insigne !
D'un honneur aussi grand se trouvant trop
indigne,
Elle rougit d'abord ; puis enfin la raison
Vint prendre le dessus ; par là, son horizon
Pourrait bien s'agrandir ! avant tout il faut
plaire !
Il faut servir ses chefs ! quel moyen de leur faire
La cour, tout en secret, à coup sûr, et sans bruit
Pouvait être meilleur que d'offrir la nuit,
Au pouvoir mendiant, sans gîte et sans asyle,
Un bon lit ! c'est d'ailleurs sans être trop servile.

Ma foi, la bonne armée offrit à son
Seigneur,
Son bien, son toit, son feu, son lit et son
honneur.

Le lendemain matin, le
Pouvoir plein de joie
S'en fut ; aussi joyeuse, aux vieilles plumes
d'oie,
La paresseuse armée, en donnant un tantin,
Revint un peu plus tard le lendemain matin.
Le pouvoir enrichi se carra de plus belle ;
Pourquoi ?
Je n'en sais rien ! mais voici la nouvelle,
Que l'on apprend malgré grande discrétion :
Juste neuf mois après naît la
Corruption !

Jules Verne

Journal La Voix de Djibouti

email: lvddjib2019@gmail.com
web: [https://
lavoixdedjibouti.info](https://lavoixdedjibouti.info)

